

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 18 (1956)
Heft: 11

Artikel: Lignes de sécurité, de direction, de balisage et lignes doubles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083003>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lignes de sécurité, de direction, de balisage et lignes doubles

Les lignes de sécurité et de direction ont été adoptées il y a quelques années pour le marquage des routes afin d'assurer le déroulement sûr et fluide du trafic, de même que pour mettre les conducteurs de véhicules en garde contre les endroits dangereux et leur fournir un précieux secours dans l'obscurité ou par temps de brouillard. Etant donné que les lignes de sécurité ne tenaient pas compte des diverses distances de visibilité qui existaient avant les tournants, les dos d'âne, les bifurcations et les passages à niveau — pour les usagers roulant dans les deux sens —, il devenait nécessaire de tracer encore des lignes doubles. L'Union suisse des professionnels de la route a élaboré au printemps 1956 de nouvelles normes y relatives (normes VSS), lesquelles sont appliquées maintenant de manière générale. Les explications données au sujet de ces lignes doubles fournissent l'occasion d'attirer une nouvelle fois l'attention du public sur l'importance des lignes de sécurité, de direction et de balisage.

1. La ligne de sécurité

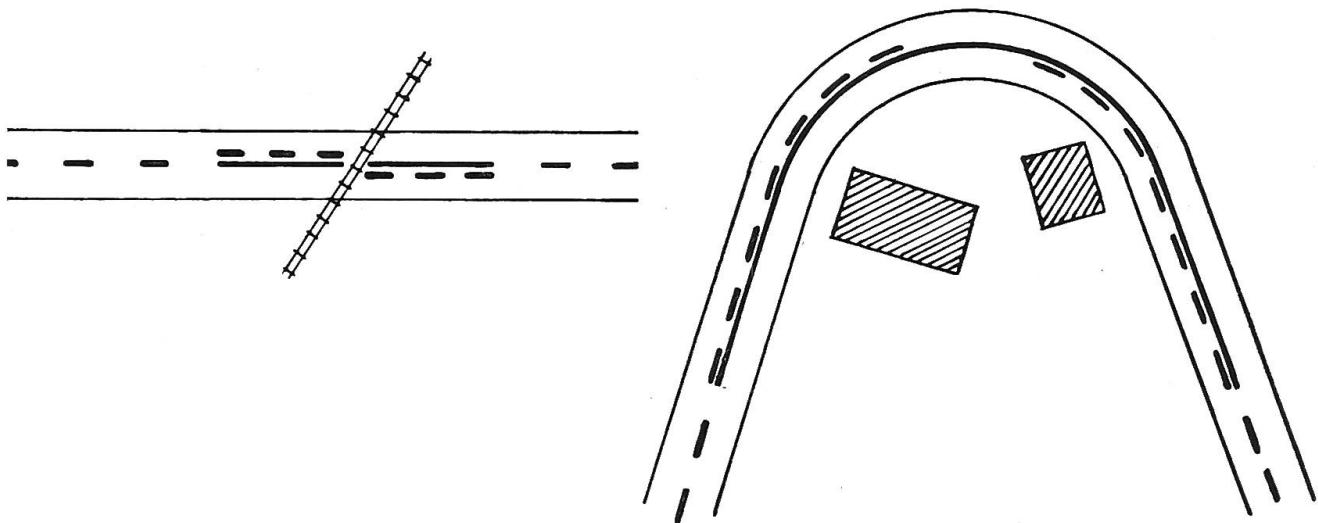
est une ligne continue tracée sur la chaussée. Aux endroits particulièrement dangereux, aux bifurcations, aux passages à niveau, aux tournants sans visibilité ainsi qu'aux dos d'âne, elle divise la route en deux voies de circulation. Conformément à l'art. 45, al. 2, de la L.A., elle ne doit jamais être franchie (par exemple pour dépasser). Il est également interdit de faire stationner un véhicule dans la zone d'une ligne de sécurité au cas où cette dernière devrait être obligatoirement franchie par les véhicules en circulation.

2. La ligne de direction

est une ligne discontinue se composant de bandes de 1 à 4 m de long séparées par des intervalles de 1 à 2 fois leur longueur à l'intérieur des agglomérations, et de 2 à 4 fois leur longueur en dehors des agglomérations. La ligne de direction délimite les voies de circulation en marquant l'axe de la route. Contrairement à la ligne de sécurité, elle ne représente ni une obligation, ni une interdiction, mais a simplement pour but de faciliter le trafic. Elle rappelle constamment aux conducteurs où se trouve le milieu de la chaussée ainsi que la limite de leur voie de circulation. Si les circonstances le permettent, la ligne de direction peut être au besoin franchie, par exemple pour dépasser à gauche.

3. La ligne double

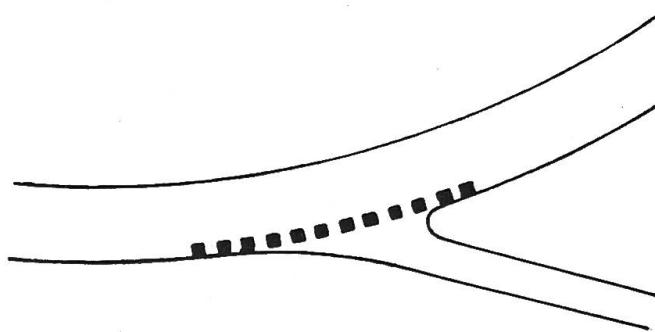
se compose d'une ligne de sécurité et d'une ligne de direction disposées parallèlement et séparées par un intervalle équivalant au maximum à la largeur d'une ligne. Le conducteur circulant bien à droite, comme il se doit, ne s'occupe que de la ligne la plus proche de lui. Il ne la franchira en aucun cas si elle est continue, mais pourra la traverser si elle est



discontinue. Dans ce dernier cas, il franchira en même temps la seconde ligne — continue —, dont il n'a pas à s'inquiéter. Ce franchissement n'aura évidemment lieu que si les conditions du trafic le permettent. Ainsi lorsque la ligne double présente son côté continu au conducteur, elle constitue une ligne de sécurité, donc infranchissable, et elle équivaut à une ligne de direction, donc franchissable, si elle présente au conducteur son côté discontinu.

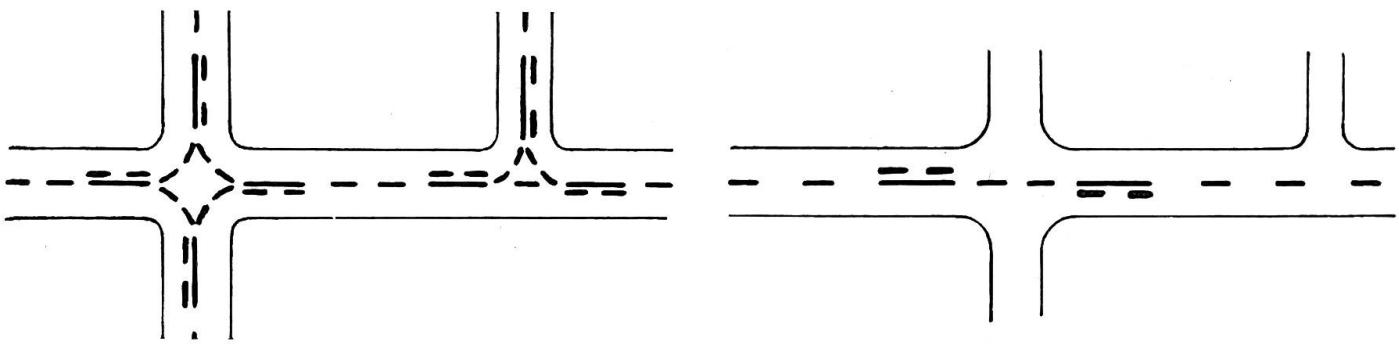
4. La ligne de balisage

est formée d'un alignement de carrés de 20 à 50 cm de côté et d'intervalles de longueur égale. Elle sert à mieux marquer le bord de la chaussée, notamment aux rétrécissements, aux débouchés évasés, aux bifurcations ainsi qu'aux croisements.



Afin de simplifier le marquage des chaussées, les lignes de sécurité formées de petits traits de 50 cm séparés par des intervalles d'également 50 cm de long — lignes qui n'étaient tracées qu'aux endroits où une ligne de sécurité continue est franchie par des véhicules provenant d'une voie latérale ou qui obliquent à gauche — seront remplacées dorénavant par des lignes de direction.

Pour que les lignes de sécurité et les lignes doubles ne gênent pas inutilement la circulation, elles ne sont tracées que là où il le faut absolument et leur longueur est aussi réduite que possible. On ne les rencontre qu'aux



endroits où même le dépassement de véhicules lents (les attelages, par exemple) ne peut avoir lieu sans mettre en danger le trafic se déroulant dans le sens inverse. Il en résulte qu'on ne doit souvent pas dépasser des véhicules rapides sur les routes comportant des lignes de direction, du fait que la distance de visibilité est trop courte. Tout conducteur de véhicule doit donc juger lui-même si un dépassement sans danger est possible en tenant compte des vitesses des véhicules en jeu et de la distance de visibilité. Il ne pourra jamais invoquer l'absence de lignes de sécurité ou de lignes doubles.

La nouvelle dynamo BOSCH à structure compacte

Des dynamos d'éclairage à haute capacité de travail et d'un volume aussi réduit que possible sont de plus en plus demandées pour les moteurs à explosion. Aussi la firme Bosch a-t-elle réalisé une nouvelle dynamo de construction ramassée dont la puissance nominale est de 90 watts, la tension de 12 volts et le régime de rotation de 2400 t/min. Son système de refroidissement extérieur efficace et son encombrement restreint la destinent avant tout pour les moteurs fixes à dispositif de démarrage indépendant ainsi que pour les tracteurs. Il s'agit d'une dynamo shunt tétrapolaire à courant continu se fixant sur un berceau ou dans un manchon. Elle est étanche aux poussières et à l'eau projetée lorsqu'elle est assujettie dans une douille de serrage qui entoure la carcasse polaire et en recouvre les fenêtres. Cette dynamo est prévue pour une batterie d'une capacité maximum de 105 Ah et d'une durée de décharge de 20 heures.

